

fendit à tous ses préposés au péage, ponts et gabelles, d'exiger aucune redevance des Chartreux et des personnes attachées à leur service.

En 1401, 1405, 1428, 1440, 1441, 1444 et 1445, les ducs de Savoie leur accordèrent encore de nouveaux privilèges et confirmèrent les anciens; ce qu'imitèrent les ducs Louis, le 27 avril 1438, et Amédée IX, le 11 juin 1469.

En 1483, le duc Charles leur concéda une nouvelle sauvegarde qu'il étendit, le 16 mars 1486, par lettres datées de Chambéry, en présence de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix. Voici à quelle occasion :

Louis de Luyrieux, seigneur de Prangin, qui avait alors maille à partir avec les Chartreux, résolut de trancher à sa manière tous les différends. Donc, le samedi 21 octobre 1485, vers l'heure de midi, accompagné de quatre de ses hommes, il chevaucha vers Arvières. Arrivé au monastère et comme un visiteur de haut parage habitué de la maison, il s'invita, sans cérémonie aucune, à dîner en tête-à-tête avec le prieur. Pendant qu'ils étaient à table, accourut vers eux le domestique qui les servait, criant que les gens du seigneur de Prangin poursuivaient, en les rossant, dans les cloîtres et les cellules, moines et convers. A cette annonce, prévue sans doute dans le programme de sa petite expédition, Louis de Luyrieux saisit son hôte par sa capuce, lui renversa la tête en arrière, et lui plaçant la pointe de son poignard à la gorge, il lui expliqua le motif de sa visite, en jurant Dieu et le diable qu'il allait incontinent le tuer. Le prieur, surpris mais promptement résigné, lui fit observer gracieusement (*gratisè*, dit l'enquête) qu'en procédant ainsi, il agissait fort mal. Touché ou convaincu, Louis de Luyrieux lâcha la capuce et le prieur s'esquiva, mais pas assez vite cependant pour éviter, en franchissant la porte,